Nom et prénom :
Adresse :

…. septembre 2018

**Sujet : Enquête publique – Province du Brabant Wallon – PU 7589**

Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins,

Je me permets de vous écrire au nom de XXX, association/collectif œuvrant pour XXX. Nous souhaitons vous communiquer notre profonde préoccupation concernant la construction d’un barrage anti-inondations.

La justification d’une demande de permis pour cause d’Utilité Publique ne doit-elle pas tenir compte de l’intérêt général ? Celui de prémunir les habitants à Grez des inondations causées par 2 rivières, mais aussi celui de préserver les bonnes terres agricoles biologiques, de sauvegarder les zones d’intérêt paysager, et celui de garantir une alimentation saine et sans résidus de pesticides aux Brabançons et citoyens belges en général.

La majorité des eaux (70%) qui coulent sous les ponts du centre de Grez proviennent du *Train*venant de Chaumont-Gistoux, seulement 30% coulent de Piétrebais.  Pourquoi construire un immense barrage dans la vallée qui amène le moins d’eau à Grez-Doiceau ?

Par ailleurs, il semble que d’autres lieux soient plus adaptés dans la vallée du *train*à Royenne et Morsaint, le long du *Sentier de Bonlez* par exemple, conviendraient parfaitement. On y  trouve aussi des zones marécageuses, des prairies humides, des sous-bois qui retiennent déjà naturellement les eaux. Il suffit d’un peu améliorer la zone pour retenir encore plus d’eau.

Merci à vous de tenir compte de notre opposition catégorique à ce projet à cet endroit.

Dans l’attente de vous lire, recevez mes salutations distinguées,